



## LE PARCOURS DU CRÉATEUR



2 à 3 mois

J'ÉTUDIE MON IDÉE

3 à 6 mois

J'ÉVALUE MON PROJET

JE CRÉE ET DÉVELOPPE MON ENTREPRISE

### 1<sup>ER</sup> ACCUEIL

- **Par mail / téléphone : information et/ou orientation**
  - Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **Accueil physique :**
  - Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

0820 012 112  
0,12 €/minute  
www.cciip.fr

### INFORMATION

- **Espace entreprendre**
  - Entretiens sur rendez-vous (20 mn maximum) pour diagnostic, préconisations et orientations avec remise de documentation
- **Réunion d'information création d'entreprise (1/2 journée), 3 sessions sont organisées chaque mois (calendrier des réunions - <http://www.cciip75.fr>)**

Thèmes abordés

  - Méthodologie de la création d'entreprise
  - Structures juridiques
  - Régimes fiscaux
  - Les aides
  - Les formalités
  - L'étude de marché

### FORMATION

- **Stage « 5 jours pour entreprendre »**
  - Initiation à la gestion
  - Tous secteurs d'activité
- **NOVANCIA BUSINESS SCHOOL PARIS**  
**Formation modulaire 140 h.** gestion, comptabilité, finance, développement commercial de l'entreprise, gestion RH
- **Modules d'informations** étude de marché, prévision financière, financement du projet, choix du statut juridique, statut du dirigeant, etc.

### CONSEIL INDIVIDUEL

- **Entretien conseil sur rendez-vous**
  - Analyse du projet
  - Conseils dans les différentes étapes de création d'entreprise
  - Aide au montage du « business plan »
  - Aide à la recherche de financements
  - Accompagnement au lancement de l'entreprise
- **Nacre (phase 1)** pour les demandeurs d'emploi, conseil pris en charge par l'Etat sur la formalisation du projet, le business plan, l'obtention d'un prêt
- **Orientations vers des Financements**
  - Prêt d'honneur - Plateforme d'Initiative Locale
  - Prêt à la création d'entreprise (PCE)
- **Nacre (phase 2)** Prêt à taux 0 réservé aux demandeurs d'emploi

### CENTRE DE FORMALITÉS

- **Assistance aux formalités de création**
  - Centralisation en un lieu unique des déclarations d'immatriculation : Greffe du Tribunal de Commerce, Urssaf, Impôts, Insee

### SUIVI POST-CRÉATION RV JEUNES ENTREPRISES

- **Club des Jeunes Entreprises de la CCIP (sur adhésion) :**
  - réseautage
  - flash business meeting
  - réunions thématiques
  - ateliers et débats
- **Nacre phase 3,** Suivi et conseil au démarrage de l'activité (pris en charge par l'Etat, réservé aux bénéficiaires de Nacre phase 1 ou 2)

0820 012 112  
0,12 €/minute  
entreprises.cciip.fr



# LE PARCOURS DU CRÉATEUR

**1** J'étudie mon idée

Délai 2 à 3 mois

► Un accueil téléphonique ou physique

► 1/2 journée d'information sur la méthodologie de la création d'entreprise

► Mon premier entretien  
- Sans rendez-vous  
- Durée de 20 minutes maximum

**2** J'évalue mon projet

Délai 3 à 6 mois

► Accompagnement personnalisé par un conseiller création :  
- conseil  
- analyse  
- réalisation du prévisionnel financier  
- Rendez-vous sous 7 jours ouvrés

► Un travail personnel  
collecte de données, réflexion personnelle

**3** Immatriculation

Délai 1 à 2 jours

► Centre de formalités des entreprises

(l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés avec le Centre des formalités des entreprises)



**4** Jeune entreprise

Je démarre mon activité



► Clubs des Jeunes Entreprises de la CCIP (sur adhésion) :  
- réseautage  
- flash business meeting  
- réunions thématiques  
- ateliers et débats

► Conseil spécialisé en développement de la JE